

FCU : « L'enseignement supérieur doit être un contributeur majeur » de la réforme (Franck Giuliani)

Paris - Publié le mercredi 11 juillet 2018 à 9 h 15 - Interview n° 124365

« Par sa capacité à contribuer à l'innovation, au développement de nouvelles compétences et donc à la sécurisation des parcours professionnels et gestion des transitions professionnelles, l'enseignement supérieur doit être un contributeur majeur à l'atteinte des objectifs de la future réforme », déclare Franck Giuliani, président de la Conférence des directeurs de service universitaire de formation continue, à News Tank, le 28/06/2018, en marge du colloque organisé par la FCU, du 27 au 29/06/2018 à Rennes.

Il considère que dans ce contexte, la FCU « s'inscrit en appui de la CPU et du Mesri et contribuera autant que de besoins aux instances de pilotage, de dialogue avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux qui vont progressivement se mettre en place. »

Concernant l'inscription de droit des diplômes nationaux au RNCP, point qui fait débat dans le cadre de la discussion parlementaire du projet de loi Choisir son avenir professionnel, Franck Giuliani estime que les universités doivent « amplifier la réingénierie des parcours, de telle sorte que nous puissions proposer des parcours de certifications à nos publics et avoir des formations accessibles sous des formes, des modalités, des espaces temps variés et adaptés. »

Il revient aussi sur la création de Decodes, le projet de portail FCU porté par la Dgesip et qui « pose la question de la visibilité des établissements demain ». Selon lui, « il est important d'exister dans le futur big data de la formation professionnelle. Dans ce contexte, Decodes peut être un outil de centralisation et de mise en visibilité de la formation professionnelle universitaire. Il est stratégique que notre offre soit visible dans le futur système d'information de l'EFOP (Emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles). »

Franck Giuliani répond à News Tank

Comment l'université peut-elle contribuer au débat autour du projet de loi « liberté de choisir son avenir professionnel » en cours de discussion au Sénat ?

Franck Giuliani : Il s'agit d'une réforme systémique, globale, du modèle social et des relations emploi formation. Les objectifs et publics prioritaires de la loi ne font pas immédiatement écho aux contributions de l'enseignement dans le champ de la formation professionnelle.

 *Il s'agit d'une réforme systémique, globale, du modèle social*

Pourtant, par sa capacité à contribuer à l'innovation, au développement de nouvelles compétences et donc à la sécurisation des parcours professionnels et gestion des transitions professionnelles, l'enseignement supérieur doit être un contributeur majeur à l'atteinte des objectifs de la loi.

Le décryptage permanent de la loi, l'analyse des amendements et le suivi du processus législatif nous apportent de nouveaux éléments de diagnostic, et il apparaît essentiel que l'enseignement supérieur soit partie prenante des instances décisionnelles et opérationnelles de France Compétences .

La FCU s'inscrit en appui de la CPU et du Mesri et contribuera autant que de besoins aux instances de pilotage, de dialogue avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux qui vont progressivement se mettre en place.

Avec la réforme, les établissements d'enseignement supérieur vont sans doute être amenés à réfléchir à une structuration en parcours de compétences...

 *Il nous faut amplifier la réingénierie des parcours*

Tout à fait. Le projet de loi prévoit que les demandes d'inscription au RNCP devront comporter un référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation. Qui plus est, la fiche RNCP devra présenter l'organisation de la certification en blocs de compétences.

Les services de formation continue sont en appui des équipes pédagogiques pour poursuivre dans les universités ce vaste chantier qui est engagé depuis plusieurs années. De même, nous nous associons au travail de coordination et d'élaboration des référentiels au niveau des mentions.

En complément de ce travail sur la structure de nos certifications, il nous faut amplifier la réingénierie des parcours de telle sorte que nous puissions proposer des parcours de certifications à nos publics et avoir des formations accessibles sous des formes, des modalités, des espaces temps variés et adaptés.

La FCU propose depuis le décret de 2015 sur la formation continue une certification avec le Bureau Veritas. Voulez-vous un intérêt de conserver cette certification dans le cadre du nouveau projet de loi ?

Le réseau FCU a porté en réponse au décret de 2015, le déploiement d'un certificat de service FCU, qui répond à l'intégralité des attendus du législateur. Cette certification des services de formation continue apporte, au-delà du respect des obligations réglementaires, de réelles plus-values dans le management des services et le déploiement de dynamique d'amélioration continue.

Il est en outre un outil de reconnaissance et de notoriété sur le marché de la formation professionnelle et s'intéresse à l'intégralité de l'offre de services et format de formation que peuvent porter nos universités.

Le projet de loi prévoit le développement d'un référentiel unique par France compétences, qui inclura la dimension « apprentissage ».

Les établissements d'enseignement supérieur ont pu faire reconnaître, à juste titre, les instances d'ores et déjà en place qui prévalent à la mise en place d'un système d'assurance qualité notamment sur la gouvernance et les diplômes nationaux à travers le Hcéres.

Il me semble cependant important pour un positionnement sur le marché de la formation continue de poursuivre le travail engagé pour les raisons évoquées précédemment.

À terme et au regard à la fois du contenu du référentiel unique et de l'évolution des travaux de la commission Qualité « France compétences- Ens Sup », nous regarderons l'évolution et la pertinence de la certification de services.

Le projet de loi, tout comme un AMI du PIA 3, propose la création de filiales censées aider les universités à développer leur offre de formation courte. Est-ce l'outil que vous attendiez ?

Nous avons besoin d'agilité pour les activités marchandes des établissements d'enseignement supérieur, comme la formation continue, le patrimoine, etc.

Nous avons besoin de batailler à armes égales avec nos concurrents et pour le moment, les collègues dans les universités nous font part des difficultés à lever les freins dans nos organisations actuelles. Les débats lors de la table ronde du colloque de la FCU à Rennes l'ont encore assez largement pointé. Le PIA 3 ouvre cette possibilité de filialisation qui peut constituer une réponse.

“ Nous avons besoin d'agilité pour les activités marchandes des établissements d'enseignement supérieur

Cependant, il reste à définir plusieurs points : il faut correctement identifier les dispositifs que l'on serait prêt à confier à une filiale. Il convient de ne pas réfléchir en termes de publics, mais en termes de dispositifs de formation ce qui doit permettre de décloisonner la formation initiale et la formation continue tout en préservant l'exclusivité de la certification par nos établissements.

La possibilité de filialiser des activités est un outil de réflexion stratégique pour les établissements qui peuvent choisir entre ce qu'ils veulent externaliser et ce qu'ils veulent développer à isopérimètre.

Qui sont les principaux concurrents des universités sur le marché de la formation continue ?

L'enquête de la CDC et CPU, à paraître prochainement, pose un diagnostic sur la base d'une segmentation de marché. Cette segmentation par marché analyse l'ensemble de nos activités depuis le régional qui s'inscrit en grande partie dans le cadre de nos missions de service public jusqu'à la partie très concurrentielle. Selon l'élément analysé, les concurrents ne seront pas les mêmes.

Par ailleurs, la typologie de nos concurrents est en train de changer notamment sous l'impulsion de nouveaux entrants organisés en mode start-up.

L'analyse de cet écosystème et de son évolution est cruciale et le réseau FCU entend accompagner les services dans ces approches stratégiques.

Un nouveau portail piloté par la Dgesip, Decodes, est en cours de développement. Quelle vision portez-vous sur ce nouvel outil ?

**Il est important
d'exister dans le futur
big data de la formation
professionnelle**

La création du portail Decodes pose la question de la visibilité des établissements demain. Il est important d'exister dans le futur big data de la formation professionnelle. Dans ce contexte, Decodes peut être un outil de centralisation et interface et de mise en visibilité de la formation professionnelle universitaire. Il est stratégique que notre offre soit visible dans

le futur système d'information de l'EFOP (Emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles).

Franck Giuliani



Date de naissance : 22/02/1971

Parcours	Depuis	Jusqu'à
FCU Côte d'Opale Directeur de la formation continue	-	-
Conférence des directeurs de service universitaire de formation continue Président	Décembre 2017	Aujourd'hui
Conférence des Directeurs des Services Universitaires de Formation Continue Président du CA	Décembre 2017	Aujourd'hui
Conférence des directeurs de service universitaire de formation continue Vice-président	Décembre 2015	Décembre 2017

Fiche n° 4614, créée le 16/06/14 à 09:41 - M&J le 12/12/17 à 15:49

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »